



**ICI LA VILLE AMÉLIORE
VOTRE CADRE DE VIE**

Pantin, mercredi 15 mai 2024

QUARTIER ÉGLISE

Pose d'une borne escamotable et création d'un aménagement cyclable rue Lakanal

Madame, Monsieur,

La réduction de la place de la voiture en ville et la piétonnisation aux abords des écoles sont des engagements forts de la municipalité pour améliorer votre quotidien. Depuis l'été 2022, le quai de l'Aisne est en effet fermé à la circulation automobile entre les rues de la Distillerie et Etienne Marcel et au droit de l'école Saint-Exupéry. Les déplacements des cyclistes et des piétons ont été sécurisés grâce à la création d'une piste cyclable confortable qui permet aux cyclistes de ne plus emprunter la berge du canal de l'Ourcq, désormais réservée aux piétons.

À l'été 2023, de nouveaux changements ont été opérés suite à des signalements faisant état d'un stationnement anarchique régulier engendrant des nuisances et des problèmes de sécurité. Les barrières installées en 2022 ont été remplacées par un système de fermeture composé de quatre bornes escamotables avec contrôle d'accès.

Pour apaiser davantage cet espace, des travaux débuteront le 27 mai 2024, comme suit :

• **Pose d'une borne escamotable**

Une dernière borne escamotable et des totems d'accès seront installés rue Lakanal. Un aménagement cyclable en double sens de circulation protégé par des balisettes permettant ainsi un meilleur rabattement des cyclistes vers le canal de l'Ourcq sera créé et un nouveau revêtement sera posé sur les pavés afin de rendre plus confortable ce nouveau cheminement.

Lors de la pose de l'enrobé, l'accès à la rue Lakanal - parkings et livraisons compris - sera interdit durant une demi-journée. Afin que vous puissiez vous organiser au mieux, une affiche sera apposée sur vos immeubles et parkings 3 à 5 jours avant la réalisation de ces travaux.

• **Modification de la chaussée**

Pour garantir la sécurité incendie des immeubles, la largeur de la chaussée sera modifiée pour éviter tout stationnement sauvage empêchant actuellement l'intervention des pompiers.

• **Création de zones de stationnement**

Enfin, pour répondre à la demande croissante de stationnement deux roues et de zone de livraison, de nouvelles zones dédiées seront réalisées rue Lakanal.

Assurés de votre compréhension des enjeux d'intervention des pompiers, nous vous remercions de votre compréhension et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Bertrand Kern
Maire
Conseiller métropolitain

Mirjam Rudin
Adjointe au maire,
déléguée à la Nature
en ville, aux Déplacements,
aux Espaces publics
et aux Espaces verts